



VILLE DE SOLLIES PONT

EXTRAIT

du registre des délibérations
du Conseil Municipal
de la Commune de SOLLIES PONT

Séance du jeudi 6 avril 2017

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	32
Date de la convocation 30 mars 2017		
Date d'affichage 30 mars 2017		
Objet de la délibération <i>Direction des finances – Service finances – Reprise anticipée du résultat 2016 - Service public d'assainissement</i>		
Vote pour à l'unanimité		
POUR : 32		
CONTRE : 0		
ABSTENTION : 0		

L'an deux mille dix-sept, le six avril deux mille dix-sept, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur André GARRON, Maire.

Etaient présents :

GARRON André, COQUAULT Jean-Pierre, DUPONT Thierry, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, FINO Joseph, LAKS Joëlle, CAPELA Marie-Pierre, SMADJA Marie-Aurore, FOUCOU Roseline, BOUBEKER Patrick, BELTRA Sandrine, LE TALLEC Jean-Claude, TREQUATTRINI Pascale, PICOT Joël, BORELLI Huguette, RE Daniel, BIAU Joël, DELGADO Alexandra, GANDIN Frédéric, BERTRAND Huguette, ZUCK Bernard, CREMADES Laurence, MERMET-MEILLON Marc, CHEVROU Régis, MAIRESSE Aude, DAVIGNON Jacques, LUNGERI Carine, MAESTRACCI Sylvie

Procurations :

CHAUUCHE Dalel donne procuration à RAVINAL Danièle,
BESSET Monique donne procuration à BELTRA Sandrine,
GRISOLLE René donne procuration à MAIRESSE Aude

Absents :

MANDON-BONHOMME Céline

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Joëlle LAKS est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

PRÉAMBULE

L'instruction budgétaire et comptable M49 prévoit la reprise anticipée des résultats de l'exercice antérieur au budget primitif N+1 dans les mêmes conditions que la M14.

La reprise anticipée du résultat ne peut s'effectuer qu'entre le 31 janvier et le 15 avril, c'est-à-dire après la clôture de la journée complémentaire afférente à l'exercice clos, et jusqu'à la date limite de vote du budget. L'objectif consiste en effet à autoriser la reprise d'un résultat excédentaire présentant un caractère certain pour éviter de recourir à la fiscalité. La reprise doit obligatoirement s'effectuer en une seule fois et en totalité.

Lors du vote du compte administratif, les résultats sont définitivement arrêtés.

La délibération d'affectation du résultat doit intervenir, comme pour la reprise classique des résultats, après le vote du compte administratif, qu'il y ait eu ou non différence avec la reprise anticipée. L'exécution du titre de recettes sur le compte 1068 ne peut avoir lieu qu'après vote du compte administratif et au vu de la délibération d'affectation.

L'assemblée délibérante doit, lorsque les résultats font apparaître une différence avec la délibération relative à la reprise anticipée, procéder à la régularisation dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif.

Il est proposé à l'assemblée délibérante la reprise anticipée du résultat 2016 au budget primitif 2017/Service public d'assainissement.

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2311-5 ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M49 ;

CONSIDÉRANT l'état de reprise anticipée du résultat 2016 service public d'assainissement, visé par le receveur municipal ;

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
Le conseil municipal,

à main levée et à l'unanimité des membres présents et de ses représentants

- **REPORTE** le résultat 2016 ainsi qu'il suit :

Résultat global de la section de fonctionnement 2016	+ 832 596,81
Solde d'exécution de la section d'investissement 2016 chapitre 001	- 48 930,77
Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2016	- 327 096,18
Besoin de financement de la section d'investissement	- 376 026,95
Couverture du besoin de financement 2016 (compte 1068)	+ 376 026,95
Solde du résultat de fonctionnement chapitre 002	+ 456 569,86

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Docteur André GARRON
Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
et publication ou notification du

11 AVR. 2017
12 AVR. 2017



Grid of small circles for administrative tracking.

COMMUNE DE SOLLIES-PONT
BUDGET ASSAINISSEMENT

REPRISE DU RESULTAT 2016

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES		DEPENSES	
Exercice	214 922,77		124 896,88
Excédent reporté 2015	742 570,92		0,00
TOTAL cumulé	957 493,69		124 896,88

SOLDE FONCTIONNEMENT CUMULE **832 596,81**

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES		DEPENSES	
Exercice	62 678,73		237 889,95
Restes à réaliser	0,00		327 096,18
Excédent reporté 2015	126 280,45		0,00
TOTAL	188 959,18		564 986,13

Déficit de l'exercice (hors Restes à réaliser) **-48 930,77** c/001

BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL avec Restes à Réaliser) **376 026,95** c/1068

Excédent ordinaire à reporter **456 569,86** c/002

Fait à SOLLIES-PONT, le 24/01/2017

Certifié conforme,
Docteur André GARRON
Par délégation
Mme Danièle RAVINAL
Adjointe au maire
Déléguée aux finances et au budget



Certifié conforme,
Le Trésorier,

Remy BELLUOT

BUDGET ASSAINISSEMENT DE SOLLIES-PONT

ETAT DES RESTES A REALISER

INVESTISSEMENT

RECETTES

2016

ETAT NEANT

Fait à Sollies-Pont le 31 décembre 2016

Le Maire,

Docteur André GARRON

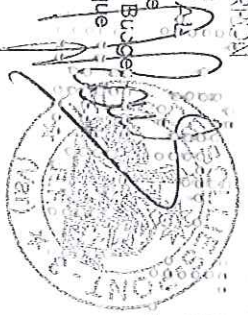
Docteur André GARRON

Par délégation

Danièle RAVANAL

Adjointe au maire

Déléguée aux finances - Budget
Commande publique



Le Trésorier,
Rémy BELLUOT



RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	961 072,00	894 971,00	1 856 043,00
Titres de recettes émis (b)	62 678,73	339 922,77	402 601,50
Réductions de titres (c)	0,00	125 000,00	125 000,00
Recettes nettes (d = b - c)	62 678,73	214 922,77	277 601,50
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	961 072,00	894 971,00	1 856 043,00
Mandats émis (f)	237 889,95	169 778,47	407 668,42
Annulations de mandats (g)	0,00	44 881,59	44 881,59
Dépenses nettes (h = f - g)	237 889,95	124 896,88	362 786,83
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		90 025,89	
(h - d) Déficit	175 211,22		85 185,33

30302 - ASST - SOLLIIES-PONT

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2015	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2016	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2016	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2016
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
ASST - SOLLIIES-PONT					
Investissement	126 280,45	0,00	-175 211,22	0,00	-48 930,77
Fonctionnement	742 570,92	0,00	90 025,89	0,00	832 596,81
Sous-Total	868 851,37	0,00	-85 185,33	0,00	783 666,04
TOTAL III	868 851,37	0,00	-85 185,33	0,00	783 666,04
TOTAL I + II + III	868 851,37	0,00	-85 185,33	0,00	783 666,04